2007

Votre **demande d'adhésion**

Habitations ***Classic***★

Pour votre [appartement ou maison] dont les capitaux mobiliers sont inférieurs à 30 000 €

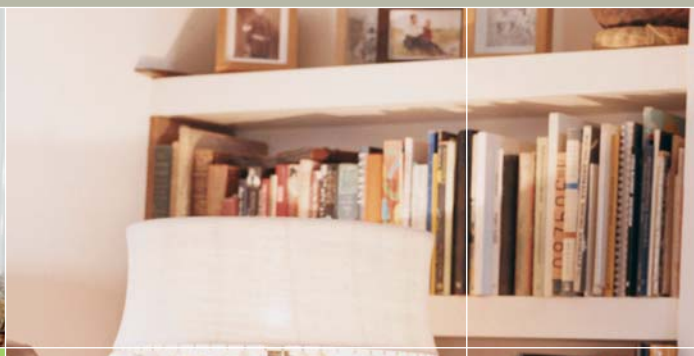

Un contrat modulable qui s'adapte à vos besoins et vous garantit un remboursement en valeur à neuf de vos biens récents

avril IARD

[POUR TOUT CE QUI A DE LA VALEUR POUR VOUS]

Habitations *Classic*★

*Habitations **Classic**★ offre un ensemble de garanties spécifiques pour les appartements ou maisons classiques, avec un capital mobilier inférieur à 30 000 €.*
*Habitations **Classic**★ a été conçue pour répondre aux besoins de ceux qui recherchent des garanties de qualité au prix le plus juste.*

De solides garanties à un prix accessible à tous

Des remboursements en valeur à neuf pour tous vos biens récents

Qu'il s'agisse de vos bâtiments ou de leur contenu, Habitations ***Classic***★ indemnise vos biens récents en valeur à neuf : vous pouvez les faire réparer ou les remplacer à l'identique. Pour les biens qui ont déjà quelques années, nous prenons en charge une partie de leur vétusté.

Le vol garanti en toute circonstance

Vous pouvez vous absenter jusqu'à 6 mois par an en toute tranquillité : en cas de vol, vous êtes remboursé à 100% de la valeur des objets volés et des détériorations commises à l'intérieur de votre domicile. Au-delà des 6 mois, l'indemnité est réduite à 50 %.
Pour votre résidence secondaire, vous êtes toujours remboursé à 100% !

Vous choisissez le montant du capital mobilier et de la franchise

Votre mobilier et vos objets de valeur peuvent être garantis jusqu'à 30 000 €. Vous décidez avec votre Assureur-Conseil du montant du capital assuré correspondant à votre patrimoine et de celui de la franchise.

Un large choix d'options adaptées à chacun

Parce que nous vivons tous de façon différente, Habitations ***Classic***★ est conçue pour les besoins de chacun. Vous pouvez protéger vos enfants lors de leurs activités scolaires et extrascolaires, assurer un studio loué par un membre de votre famille, garantir des pièces mises en location à l'intérieur de votre habitation, assurer vos arbres, plantes et toute installation extérieure (Ex : piscine,…).

> Habitations *Classic*★ vous en donne plus

- Les appareils électriques sont garantis en cas de coupure électrique ou de foudre.
- Les vérandas, verrières et panneaux solaires sont couverts en cas de « bris de glace ».
- Votre responsabilité civile est étendue aux fêtes familiales, baby-sitting, stage en entreprise ou encore à votre activité d'assistante maternelle.
- Vous bénéficiez d'une assistance et d'une protection juridique de qualité.
- En choisissant Habitations ***Classic***★ pour votre résidence principale, vous pouvez assurer votre résidence secondaire avec APRIL IARD.

> Services de 1er plan

- Nous vous proposons toute une gamme de services de proximité ainsi qu'une aide pour réaliser les travaux de votre choix.
- Nous pouvons également vous conseiller pour un déménagement et vous proposer des tarifs préférentiels des déménageurs que nous avons référencés.

96% de nos assurés se déclarent satisfaits de nos produits et services*

* Enquête IPSOS, avril-juin 2006, 200 assurés interrogés ; cumul des réponses « très satisfait » à « assez satisfait ».

Concrètement

Un de vos enfants doit déménager pour continuer ses études dans une autre ville. Il va louer une chambre ou un studio et vous vous demandez comment vous allez assurer cette nouvelle habitation ?

*En prenant l'option «Extension Famille», vous pouvez garantir son logement avec votre contrat Habitations **Classic★**, sans avoir à souscrire une nouvelle assurance. Vous êtes ainsi sûr qu'il est bien assuré et bénéficiera de services d'assistance de qualité.*

Vous craignez que vos appareils électriques soient un jour endommagés par la foudre ?

*Avec Habitations **Classic★**, vos appareils électriques sont garantis contre les dommages d'ordre électrique. En cas de sinistre, vous serez donc indemnisé en «valeur à neuf ». Aucun souci, vous pouvez être tranquille.*

En parler avec votre Assureur-Conseil

Protégez votre habitation avec notre contrat «Protection - Surveillance - Intervention»

A la moindre tentative d'intrusion, vous êtes immédiatement prévenu. Si le centre de télésurveillance n'arrive pas à vous joindre, une intervention est immédiatement déclenchée. Une protection 100% efficace ! Vous bénéficiez d'une exonération de franchise en cas de cambriolage si l'alarme était activée

Prolongez la garantie du constructeur de vos appareils avec notre "Garantie TV-HiFi - Electroménager"

Lors de l'achat, vous bénéficiez d'une garantie constructeur. Avec la "Garantie TV - HiFi - Electroménager" vous pouvez prolonger cette garantie, selon la durée de votre choix !

Nos engagements de service

> *Des équipes dédiées*

- Pour tout renseignement sur votre contrat ou toute modification (augmentation de votre capital mobilier, nouvelle résidence à assurer…), du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.
- Pour bénéficier des prestations d'Assistance, 24h/24 et 7j/7.
- Pour faire jouer votre Protection Juridique, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

> *En cas de sinistre*

- Vos demandes sont traitées en 24h dès réception des documents nécessaires.
- Nous nous engageons à vous régler à réception de votre accord sur le montant de l'indemnisation.
- Nos équipes mettent tout en oeuvre pour déléguer un expert si nécessaire ou missionner une entreprise de notre réseau de partenaires de qualité.

Définitions

« Inhabitation »

Pour la garantie vol, toutes les périodes d'inhabitation survenues dans une même année d'assurance sont additionnées et le résultat comparé aux limites fixées par la garantie. Toutefois, ne sont additionnées que les périodes d'inhabitation supérieure à trois jours consécutifs. Inversement, une habitation de moins de trois jours consécutifs n'interrompt pas une période d'inhabitation.

« Objets mobiliers »

Ce sont tous les objets contenus dans votre habitation tels que les meubles, articles et appareils ménagers, vêtements et effets personnels, linge, approvisionnement et combustibles. Ils peuvent soit vous appartenir, soit vous être confiés. Ils peuvent aussi appartenir aux personnes que vous recevez ou qui habitent chez vous. Votre mobilier est assuré pour le montant inscrit sur vos dispositions particulières.

DEMANDE DE DEVIS

à retourner par fax au 04 37 91 18 86

Habitations Classic★

Pour votre [appartement ou maison] dont les capitaux mobiliers sont inférieurs à 30 000 €

1. Complétez cette demande de devis et communiquez-la à votre Assureur-Conseil.
2. Les informations transmises par vos soins lui permettent de vous préparer un devis.
3. Si les conditions vous conviennent, vous lui donnez votre accord et vous êtes assuré dans les 24h.
4. Vous recevez dans les meilleurs délais votre dossier de bienvenue.

Date d'effet souhaitée : .....

Vous

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone personnel : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Téléphone professionnel : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Votre habitation

Nature : ❑ Maison ❑ Appartement (Etage : ❑ RDC ❑ Intermédiaire ❑ Dernier)

Date de construction : ❑ Avant 1975 ❑ A partir de 1975 ❑ Ne sait pas

Nombre de pièces principales _____

dont pièces de plus de 50 m² _____

Superficie des dépendances _____ m²

Type de résidence : ❑ Principale ❑ Secondaire

Si résidence secondaire, indiquer son adresse : _____

_____

_____

Code Postal _____ Ville _____

Habitations Classic★

Pour votre [appartement ou maison] dont les capitaux mobiliers sont inférieurs à 30 000 €

Votre situation personnelle

Qualité : ❑ Propriétaire ❑ Locataire ❑ Usufruitier ❑ Occupant à titre gratuit

Nombre de sinistres déclarés au cours des 24 derniers mois concernant votre habitation _____

(dont vols _____)

Date d'échéance de votre contrat : Jour _____ Mois _____

Vos options

❑ Assurance scolaire : _____ Enfants ❑ Extension famille ❑ Extension jardin

❑ Location partielle ❑ Piscine

Vos capitaux

❑ Capital mobilier (jusqu'à 150 000€) _____

❑ Dont objets de valeurs : ❑ 0% ❑ 10% ❑ 20% ❑ 30% ❑ 40% ❑ 50%

Votre franchise

Votre franchise générale : ❑ 0 € ❑ 120 €

Fait à _____

le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature client

Cadre réservé à votre Assureur-Conseil

N° CO APRIL IARD : |_|_|_|_|_|

Nom _____ Interlocuteur _____

Tél. |_|_|/|_|_|/|_|_|/|_|_|/|_|_| Fax |_|_|/|_|_|/|_|_|/|_|_|/|_|_|

E-mail _____@_____

APRIL IARD à vos côtés

Toutes nos solutions Habitations et Modèles bénéficient automatiquement d'une Protection Juridique.
Toutes nos solutions Modèles bénéficient d'une assistance 0 km, 24h/24 et 7j/7.

Habitations		Modèles
Habitations ***Prestige*** Des garanties exceptionnelles pour des biens d'exception	★★★	Modèles ***Prestige*** Pour des véhicules d'exception d'une valeur supérieure à 90 000 €
Habitations ***Standing*** Des garanties haut de gamme pour des résidences avec du mobilier et des objets de valeur (de 30 à 90 000 €)	★★	Modèles ***Standing*** Pour des véhicules de qualité d'une valeur d'achat comprise entre 30 et 90 000 €
Habitations ***Classic*** Pour des appartements ou maisons qui nécessitent de solides garanties (capital mobilier inférieur à 30 000 €)	★	Modèles ***Classic*** Pour des véhicules récents de moins de 30 000 €. Existe également en Modèles win-win (conduite responsable)
Habitations ***Pied-à-terre*** Pour votre pied à terre, pour vous ou pour vos enfants		Modèles ***Okaz*** Pour des véhicules plutôt âgés d'une valeur d'origine de moins de 30 000 €

Garanties complémentaires
Habitations en ***construction***
Protection - Surveillance - Intervention
Garantie ***TV - HiFi - Electroménager***
Garantie des ***Titres de propriété***

Investisseurs	
Loyers ***garantis***	★★
Garantie des ***Propriétaires non occupants***	★

Des solutions pour tous et pour chacun

APRIL propose une gamme de solutions complète et diversifiée, lui permettant de répondre aux attentes de chacun : familles, salariés, emprunteurs, seniors, dirigeants, travailleurs non salariés, étudiants, voyageurs... Depuis sa création, APRIL s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes.

- assurance santé et prévoyance pour le particulier et l'entreprise en France www.april.fr
- assurance de prêt www.april.fr
- assurance automobile et habitation www.april-iard.com
- épargne, retraite et défiscalisation www.april-patrimoine.fr
- assurance individuelle et collective des expatriés, impatriés et voyageurs www.april-mobilite.fr

APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.
Aujourd'hui, ce sont plus de 2 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 2 000 collaborateurs et 30 sociétés du groupe.
En 2005, APRIL GROUP a enregistré un chiffre d'affaires de 445,2 M€ (+32,8% / 2004) et son action, cotée à la Bourse de Paris depuis 1997 (SBF 120), a connu une hausse de 84,7%.

Pour en savoir plus, contactez votre Assureur-Conseil

HC 002 - 11/06. Document non contractuel.
Crédit photos : GettyImages et Corbis. Conception : Blue*Neurones*. Exécution : Essaim-Graphique

APRIL IARD EST UNE SOCIÉTÉ D'APRIL GROUP

Siège social,
27 rue Maurice Flandin - BP 3206
69404 Lyon Cedex 03
Fax 04 37 91 11 44
Tél. 0 820 815 820 (0,12 €/min)
Internet www.april-iard.com

[POUR TOUT CE QUI A DE LA VALEUR POUR VOUS]

S.A. de gestion et de courtage d'assurances au capital de 1 M € inscrite sur la liste ALCA - 424 006 195 RCS Lyon.
Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances.